



Le 25 octobre 2012

Mobilisation du 24 octobre, un premier bilan

Hier les élus des deux listes ont refusé de siéger à la CAP de mobilité, après avoir chacun exposé leurs motifs. La CAP ne s'est donc pas tenue, faute de quorum. Le SNDP a demandé le report de cette commission après la publication de l'arrêté sur les logements de fonction, lesquels sont indissolublement liés à la mobilité obligatoire du corps.

Cet acte ajouté à la demande conjointe des deux OS a conduit à une réunion 2heures plus tard place Vendôme, où la conseillère en charge des questions pénitentiaires et le directeur de l'administration pénitentiaire nous ont reçus (Jimmy Delliste et Michel Beuzon pour FOD, Jean-Michel Dejenne et Boris Targe pour le SNDP).

Les propos convergents des deux OS étaient particulièrement sévères, et ni le DAP ni la ministre ne peuvent aujourd'hui prétendre ne pas connaître ni mesurer le mécontentement des DSP.

Sur la réforme statutaire, qui devait être entérinée en 2012, nous ne pouvons rien espérer en 2013.

Sur la question des logements de fonction, il nous a été assuré que la défense des intérêts de l'administration pénitentiaire avait été maximale, et qu'un document chiffré nous serait communiqué ce vendredi. Ce tableau n'engagerait cependant pas le ministère de la Justice, puisqu'il devra ensuite être accepté par le ministère des Finances.

Enfin, il nous a été demandé de cesser d'utiliser sur Outlook la fonction « message d'absence » pour nous exprimer, cette opération ayant manifestement perturbé l'administration et atteint son but de sensibilisation à nos revendications.

En début de soirée s'est tenue à la DAP, à l'initiative du SNDP, une assemblée générale qui a réuni une vingtaine de collègues de toutes appartenances syndicales, et non syndiqués. Cette AG a entendu le compte-rendu de l'audience, puis s'est prononcée pour:

1) Une nouvelle Assemblée Générale des DSP syndiqués et non syndiqués le lundi 5 novembre à 18h, rue du Renard

2) la poursuite de l'utilisation d'un message d'absence, jusqu'à ce que le document promis par le DAP sur les logements de fonction soit effectivement en possession des OS (c'est-à-dire a priori vendredi 26 octobre). Le SNDP suggère le message suivant:

« Je soutiens l'actuel mouvement social de mon corps de métier, les directeurs des services pénitentiaires, motivé par l'inquiétude sur la situation des établissements pénitentiaires, le non-respect des engagements sur notre évolution statutaire, et le projet de retrait de logements de fonction sans compensation.

Je demeure à mon poste de travail et répondrai dès que possible à votre message»

3) la non-participation à la CAP reprogrammée, tant que nous n'aurons pas de visibilité sur le régime des logements de fonction

4) que chaque DSP refuse de participer aux jurys de concours, et même prenne les devants en adressant un courriel de non-candidature aux chefs DRH de chaque DISP

5) le maintien de ces modalités au moins jusqu'à la prochaine AG nationale du 05 novembre, à laquelle les DSP non franciliens qui le peuvent sont bien sûr invités à participer et/ou à organiser également des AG régionales

Nos revendications immédiates sont la présentation d'un calendrier de négociations paritaires sur les logements ainsi que des dispositions transitoires en faveur des collègues dès aujourd'hui confrontés à la non-attribution de logement de fonction, et qui doivent acquitter un loyer sur le marché locatif privé.

Le secrétariat national du Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires

Syndicat National des Directeurs Pénitentiaires

46 avenue de Paris – 94800 Villejuif

Tél 06 08 70 25 48

Mèl : sndp.contact@gmail.com www.sndp-directeurs-penitentiaires.org